

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2015

Nombre de conseillers municipaux :

jusqu'au point N° 6
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

à partir du point N° 6
en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BICHET** Sandrine, **BOURDENET** Séverine, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **DOUCET** Michel, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **GUIARD** Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **LYONNET** Sandrine, **MARQUET** Marion, **PALAFFRE** Christian, **WEBER** Olivier (arrivé au point N° 6).

EXCUSEE : Madame **BASSIN** Katia qui donne procuration de vote à Mme **MARQUET** Marion, Monsieur **BERGER** Pierre, Monsieur **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno, Madame **VILDE** Nelly qui donne procuration de vote à Madame **BICHET** Sandrine.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1 - Approbation procès-verbaux du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 20 voix - adopte le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015 - adopte le procès-verbal du 16 juin 2015 et prend note de la remarque de Monsieur **LAHOUAOUI** Abdel - conseiller municipal - à savoir qu'il est noté au point N° 15 - Règlements des restaurants scolaires communaux « Le Conseil Municipal - après en avoir pris connaissance du nouveau règlement des restaurants scolaires - à

l'unanimité - par 23 voix - adopte le règlement des restaurants scolaires ... » alors qu'il s'est abstenu.

2 - Cessions et acquisitions

Acquisition des parcelles D 733 et D 874 sises « Sur Martin »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 21 voix - considérant que les consorts BASTARD sont vendeurs des parcelles D 874 d'une superficie de 8 742 m² et D 744 d'une superficie de 1 760 m², sises « Sur Martin » ; au prix de 175 000 € (cent soixante quinze mille euros) - considérant que ce prix correspond à l'estimation du service des domaines, en date du 22 mai 2015 - donne son accord pour acquérir les parcelles D 874 d'une superficie de 8 742 m² et D 744 d'une superficie de 1 760 m², sises « Sur Martin » - au prix de 175 000 € (cent soixante quinze mille euros) - aux consorts BASTARD - dit que l'acte correspondant sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - prend note qu'une servitude de passage grève et dessert ces parcelles ; - dit que les différents frais sont à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Cession société SCCV NATUREO représentée par la société IMAPRIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 21 voix - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte définitif concernant la cession à la société SCCV NATUREO représentée par la société IMAPRIM en l'étude l'Etude Notariale BRON-FULGRAFF-LASSERRE et ROCHETTE aux conditions citées ci-dessus et sous réserve de l'avis du service des domaines - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

3 - Compte-rendu de Monsieur Le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

* qu'il a signé :

- le 22 décembre 2014 un avenant au marché pour l'aménagement du hameau de Chez Bosson - lot N° 1 avec l'entreprise REY FRERES - 559 route d'Annemasse - 74890 BRENTHONNE - pour un montant de 9 683 € HT ;
- le 30 avril 2015 un avenant au marché pour l'aménagement du hameau de Chez Bosson - lot N° 2 avec l'entreprise EUROVIA ALPES - ZI des Genevilles - 197 rue de la Dent d'Oche - 74500 AMPHION-LES-BAINS - pour un montant de 4 193 € HT ;
- le 1^{er} juin 2015 un contrat de services pour la solution informatique « e.enfance » dédiée à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire avec la SA BERGER-LEVRAULT - 231 rue Pierre et Marie Curie - 31676 LABEGE CEDEX - pour une durée de 60 mois et un montant de 8 592 € HT ;
- le 13 juillet 2015 un marché passé selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la route de Malan - tranches 1 et 2 avec le cabinet GEOPROCESS - 45, rue du Val Vert - 74600 SEYNOD pour la somme de 22 663.96 € HT ;
- le 21 juillet 2015 deux marchés passés selon la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement au carrefour route de Couvette - route de Soly :

* Lot N° 1 : Terrassement - Réseaux - Bordures - pour la somme de 56 910 € HT avec la SAS S.M.T.P. - 27 rue des Celliers - 74800 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY.

* Lot N° 2 : Enrobés - pour la somme de 49 904 € HT et avec la SAS EUROVIA - 80 route des Ecoles - 74330 POISY.

Il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 19 juin 2015, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie et qu'il l'a fait également paraître dans les annonces légales du Messenger - édition du 25 juin 2015 - que la date limite de réception des offres était fixée au 3 juillet 2015 à 12 heures et qu'il a reçu 2 offres pour le lot N° 1 et 4 offres pour le lot N° 2. Critères : 60 % Valeur technique de l'offre - 40 % Prix des prestations ;

- le 28 juillet 2015 un marché passé selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la route forestière de la Joux avec le Cabinet UGUET - ZAE de Findrol - 57, route des Martinets - 74250 FILLINGES - pour la somme de 8 198.75 € HT. Il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 12 juin 2015, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie et qu'il a fait également paraître dans les annonces légales du Messenger - édition du 18 juin 2015 - que la date limite de réception des offres était fixée au 7 juillet 2015 à 9 heures et qu'il a reçu 3 offres. Critères : 60 % Valeur technique de l'offre - 40 % Prix des prestations ;

- le 31 juillet 2015 un contrat de services pour la solution informatique « e.enfance » dédiée au portail famille et à la gestion des inscriptions et absences en ligne avec la SA BERGER-LEVRAULT - 231, rue Pierre et Marie Curie - 31676 LABEGE CEDEX - pour une durée de 60 mois et un montant de 2 100 € HT ;

- le 26 août 2015 un marché passé selon la procédure adaptée pour des prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec la SARL ARTI SANS SOUCI - 59, Clos des Grands Ducs - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - pour la somme de 87 180.50 € HT. Il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 23 juillet 2015, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie et qu'il a fait également paraître dans les annonces légales du Messenger - édition du 23 juillet 2015 - que la date limite de réception des offres était fixée au 11 août 2015 à 12 heures et qu'il a reçu 4 offres. Critères : 60 % Valeur technique de l'offre - 40 % Prix des prestations ;

- le 12 septembre 2015 un avenant au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec la SARL ARTI SANS SOUCI - 59, Clos des Grands Ducs - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - incluant au marché initial le nettoyage d'un bureau à la Sapinière au prix mensuel de 37.50 € HT ;

- le 22 septembre 2015 un avenant au marché pour l'aménagement devant la fruitière - Lot N° 1 avec l'entreprise EUROVIA ALPES - ZI des Genevilles - 197 rue de la Dent d'Oche - 74500 AMPHION-LES-BAINS - pour un montant HT de 31 876.66 € ;

- le 17 juillet 2015, un contrat d'assistance et de support au système d'information (période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016) avec la société ACCESS DIFFUSION - 3 rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY-LE-VIEUX - pour un montant HT de 3 750 € ;

- le 5 octobre 2015 un contrat de mission relatif à l'étude de faisabilité pour le passage au gaz naturel de 11 bâtiments communaux avec SYNAPSE CONSTRUCTION - ZA du Moulin - 21 rue du Moulin BELLIGNAT - 01116 OYONNAX - pour 8 000 € HT ;

- un bail pour un T4 - au 01/08/2015 - « Maison CC4R » - d'une superficie de 110 m² - pour un loyer de 700 € charges comprises ;

- une convention précaire pour - un T2 - N° 4 au 01/10/2015 - Résidence « du Pont » - de 6 mois non renouvelable - d'une superficie de 51.36 m² - pour un loyer de 415 € 94 hors charges ;

- un contrat de prêt à usage purement gratuit et en conformité des articles 1875 et suivants du Code civil pour la terre agricole communale cadastrée F 1390 au lieu-dit «La Fin » pour une durée de 6 ans maximum à compter du 24 mars 2015, avec la société La Marmite Enchantée, demeurant au 120 route du chef-lieu - 74250 Fillinges représentée par Madame Audrey ROGEMAN.

* du départ des locataires occupant :

- un T2 - N° 4 au 30/06/2015 - Résidence « du Pont » - d'une superficie de 51,36 m² - pour un loyer de 415 € 94 hors charges ;
- un T1 - N° 101 au 31/08/2015 - Résidence « la Sapinière » - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € 00 hors charges ;
- un T1 - N° 104 au 30/09/2015 - Résidence « la Sapinière » - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € 00 hors charges ;
- un T1 - N° 211 au 31/10/2015 - Résidence « la Sapinière » - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € 00 hors charges.

* qu'il a réglé :

- le 2 juillet 2015, une facture à la Société Civile Professionnelle d'avocats DEYGAS PERRACHON & ASSOCIES - 3, Rue Président Carnot - 69292 LYON Cedex 02 - d'un montant de 1 100 € HT - pour une défense sur recours pour excès de pouvoir ;
- le 2 juillet 2015, une facture à la Société Civile Professionnelle d'avocats DEYGAS PERRACHON & ASSOCIES - 3, Rue Président Carnot - 69292 LYON Cedex 02 - d'un montant de 1 400 € HT - pour l'étude d'un dossier pénal et consultation juridique ;
- le 7 juillet 2015, une note d'honoraires au Cabinet Laurencin & Associés - Avocats au barreau d'Annecy - 47, rue du Val Vert - 74600 SEYNOD - d'un montant de 1 000 € HT - pour l'étude de reprise de terrain ;
- le 22 juillet 2015, une facture à la Société Civile Professionnelle d'avocats ALBERT-CRIFO-BERGERAS-MONNIER - 16, Rue Jean-Jacques Rousseau - 38000 GRENOBLE - d'un montant de 500 € HT - pour un projet de réponse suite à une mise en demeure ;
- le 2 septembre 2015, une facture à la Société Civile Professionnelle d'avocats COTTET BRETONNIER - 17 rue Dunois - 69003 LYON - d'un montant de 1 000 € HT - pour un conseil dans un dossier pénal.

* des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 - Conventions avec le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 21 voix - vu les lettres de GEOPROCESS - en date du 23 septembre 2015 - concernant l'amélioration des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Couvette-Soly sur les parcelles E 2727 située au lieu-dit Vignes des Bègues et E 1454 située au lieu-dit Gouvillet - vu les projets de conventions entre le SYANE et la commune de Fillinges - autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'établissement d'artères souterraines de télécommunications et de leurs dispositifs annexes sur la parcelle E 2727 située au lieu-dit Vignes des Bègues - autorise

Monsieur le Maire à signer la convention l'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique d'électricité, l'implantation d'ouvrages de réseaux d'éclairage public et l'établissement d'artères souterraines de télécommunications et de leurs dispositifs annexes sur la parcelle E 1454 située au lieu-dit Gouvillet - charge Monsieur le Maire du suivi des dossiers et des formalités nécessaires.

5 - Convention avec le CDG (Centre de Gestion)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 21 voix - considérant le rapport de diagnostic établi par l'archiviste du CDG 74 relatif au traitement des archives de la commune, rapport qui fait suite à la visite effectuée le 24 avril 2015 - considérant qu'il convient d'effectuer un tri, un classement, un conditionnement et de répertorier les archives produites selon le règlement en vigueur et que ce travail doit être poursuivi avec l'aide de l'archiviste du CDG 74 - considérant le projet de convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune pour réaliser la maintenance des archives - considérant que le projet de convention précise les modalités de la mission de « maintenance », à savoir que les communes dans laquelle l'archiviste aura accompli une mission traitement-intervention pourront dans ce cadre bénéficier d'un suivi régulier, par une intervention de quelques jours sur place consistant en une mise à jour du classement, une assistance téléphonique ou par courrier électronique et une sensibilisation ou initiation du personnel - considérant que la convention doit être conclue pour la période allant de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre de l'année n + 4 ; que par cette convention, la commune s'engage à régler au CDG 74 les frais correspondant à la mission , qu'en effet, la mise à disposition au profit de la commune de l'archiviste du CDG 74 donne lieu à la perception par le CDG d'une contribution calculée sur la base des taux arrêtés par le Conseil d'Administration pour l'année 2015 à savoir 44 € le taux horaire, que les tarifs sont valables pour les missions réalisées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, que ce taux horaire correspond aux frais engagés par le Centre De Gestion 74 (salaire, charges, frais de déplacement, frais de structure), que si une mission se prolonge sur l'année suivante, le taux horaire sera adapté selon les nouveaux tarifs arrêtés par le Conseil d'Administration pour la partie de mission effectuée sur la nouvelle année - considérant le plan de travail de traitement des archives envisagé : que le volume actuel d'archives à traiter est de 149 mètres linéaires ; que le temps de réalisation de ce travail est estimé à 45 jours de 8 h soit 360 heures soit un coût de 15 840 € TTC - autorise le Maire à signer la convention - charge le Maire du suivi de ce dossier.

6 - Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire qui est également Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières - et après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - prend connaissance du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières composé du rapport d'activités 2014 et d'une annexe : « Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Ordures Ménagères pour 2014 » - précise que ce rapport est à la disposition du public et qu'il est également sur le site internet de la Communautés de Communes.

7 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 22 voix - vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale - considérant que l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^{ème}) n'a plus lieu d'être - considérant qu'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet est nécessaire pour des missions d'aide au restaurant scolaire, d'animation aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), d'entretien des salles communales et des bâtiments scolaires - crée un poste permanent d'adjoint technique à temps complet annualisé qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe - dit que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - dit que cet emploi sera créé à compter du 1^{er} janvier 2016 - dit qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité peut recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année - décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^{ème}) au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016 - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires, en particulier du choix du personnel.

8 - Désignation au sein des commissions municipales

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - considérant qu'il convient de décider du remplacement éventuel d'une élue démissionnaire au sein des commissions municipales suivantes :

* Commission Municipale Ecoles et enfance

* Commission Municipale Vie Sociale

- décide de procéder à son remplacement au sein de chacune de ces commissions et désigne Madame BICHET Sandrine - conseillère municipale - comme nouveau membre
- prend note que la Commission Municipale Ecoles et enfance est désormais composée des membres suivants :

Madame BASSIN Katia
Madame BICHET Sandrine
Monsieur FOREL Sébastien
Monsieur LAHOUAOUI Abdellah
Madame MARQUET Marion

- prend note que la Commission Municipale Vie Sociale est désormais composée des membres suivants :

Madame ALIX Isabelle
Madame ARNAUD Laurence
Madame BICHET Sandrine
Monsieur DEGORRE Luc
Monsieur FOREL Sébastien
Madame GUIARD Jacqueline
Madame LYONNET Sandrine

9 - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 7 juillet 2015, à savoir :

- deux transferts de permis de construire avec un avis favorable et un avis tacitement défavorable
- un permis de construire pour une maison avec avis défavorable
- un permis de construire pour la création d'une terrasse ouverte de 32 m² avec modification d'une fenêtre en porte-fenêtre avec un avis favorable avec réserves
- un permis de construire pour une extension de façades avec un avis favorable avec réserves
- un permis de construire pour un bâtiment artisanal avec un avis favorable avec réserves
- 22 déclarations préalables dont 8 avec un avis favorable et 14 avec un avis favorable avec réserves
- 25 certificats d'urbanisme

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

10 - Règlement du prélèvement automatique pour les services périscolaires

Le Conseil Municipal - après avoir pris connaissance du règlement du prélèvement automatique pour les services périscolaires et après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - adopte le règlement du prélèvement automatique pour le règlement des services périscolaires - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

11 - Règlement du jeu de quilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix - adopte le règlement qui fixe également le prix en cas de détérioration du matériel pour l'utilisation du jeu de quilles traditionnel, sis Chef-lieu dans le terrain attenant à la Mairie - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

12 - Règlement du mini golf

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 22 voix - adopte le règlement pour l'utilisation du mini golf - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

13 - Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - approuve le règlement - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

14 - Virement de crédits - section de fonctionnement - budget commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - approuve ce virement de crédits en section de fonctionnement décrit ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
COMPTE 60632 - Fournitures de petit équipement	- 15 610.00 €
COMPTE 73925 - Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 15 610.00 €

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

15 - Virement de crédits - sections de fonctionnement et d'investissement - budget forêts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - approuve ces virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement budget Forêts décrits ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
COMPTE 61521- Terrains	+ 725.00 €
COMPTE 61524 - Bois et forêts	+ 2 400.00 €
COMPTE 7022 - Coupes de bois	+ 3 125.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
COMPTE 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	+ 340 455.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
COMPTE 2117 - Bois et forêts	- 340 455.82 €

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

16 - Remboursement d'une facture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - considérant que l'agent en charge de la bibliothèque, a acheté en direct un livre-CD pour les TAP en élémentaire pour un montant de 15,17 € HT - décide de rembourser cet agent Madame Bissuel-Gouralnik Irène en lui versant la somme de 15,17 € HT soit 16 € TTC - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires

17 - Tarifs de la bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - fixe les différents tarifs pour la bibliothèque et ce à compter du 1^{er} janvier 2016 - comme suit :

Inscription annuelle (de date à date) :

- 12 euros pour les adultes
- gratuité jusqu'à 18 ans (la cotisation change à la date anniversaire)
- 20 euros pour les adhérents hors commune
- gratuité pour les groupes (classes, centre de loisirs ...)
- Bénévoles de la bibliothèque : gratuit

Documents imprimés (livres et revues) - CD audio - DVD - perdus ou détériorés :

Remboursement au prix de vente ou remplacement

- charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

18 - Projet de prévention par vidéo surveillance

Monsieur le Maire rappelle qu'on avait beaucoup discuté sur ce point. Le vote s'était exprimé comme suit : huit oppositions - six abstentions et neuf voix pour. On avait eu l'impression au final qu'on avait refusé mais les abstentions ne comptent pas. La décision finale est qu'on avait autorisé le projet.

Il est important d'en reparler. Il y a eu une réunion avec les commerçants du Pont de Fillinges Parmi les questions, la vidéo surveillance a été abordée, les commerçants y étant favorables comme élément de sécurisation de leur commerce.

Il est important de prendre la décision en pleine conscience. Cette décision était de faire une étude.

Monsieur CHENEVAL Paul, premier adjoint, ajoute que la gendarmerie devait faire l'étude car elle a la compétence pour traiter ce sujet. Elle aide à choisir le système de vidéo surveillance adapté à notre demande. Le projet est guidé par la gendarmerie. Elle nous aide aussi à recueillir les subventions. Les industriels de la zone industrielle sont aussi intéressés par la vidéo surveillance. L'audit est gratuit.

Monsieur le Maire dit que la gendarmerie est intéressée par la surveillance des grands axes, pour leur propres enquêtes quand ils en ont besoin.

Il conclut qu'on garde donc la décision prise lors du conseil municipal qui avait donné son accord pour faire cette étude de vidéo surveillance. On reviendra vers le conseil municipal avec l'étude.

19 - Fichier départemental des demandeurs de logements locatifs sociaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - choisit que la commune devienne service enregistreur - dit qu'elle le fait par l'intermédiaire d'un mandataire (à savoir le PLS) sous réserve du coût - choisit également que l'accès au SNE se fasse uniquement en consultation.

20 - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

Commission Municipale Voirie et Aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - expose les points suivants :

- une réunion a eu lieu avec les commerçants concernant le carrefour du Pont de Fillinges et une réunion publique aura bientôt lieu.

Les travaux devraient débuter l'été 2016 en parallèle avec les travaux du seuil de la Menoge sous le pont.

- une réunion a eu lieu avec les habitants du hameau de Juffly concernant le centre de Juffly. Le projet sera matérialisé sur le terrain pour le problème de sécurité du carrefour en haut.

- on a relancé le bureau d'études pour la route de Malan. On fera une commission commune voirie et bâtiments le 14 novembre.

Commission Municipale Communication et Evènements

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - dit que la commission avance sur le 11 novembre et le fil de l'art des 21 et 22 novembre. La décoration de Noël portera sur une thématique qui va décoiffer.

Commission Municipale Développement Durable - Forêt et Agriculture

Monsieur DOUCET Michel - maire-adjoint - expose les points suivants :

- un sondage a été fait sur l'arrêt de l'éclairage public la nuit. Il y a eu 261 réponses avec 82 % d'avis positif ; il va travailler sur ce sujet.

- deux parcelles de terrains vont être prêtées (prêt à usage gratuit) à un monsieur qui exploitera la parcelle et un prêt sera fait à deux maraîchers.

- une première réunion a eu lieu sur le projet de rénovation de la route de la Joux. On va aller sur le terrain. Un comité de pilotage sera créé avec les maires concernés.

- le jour de la nuit : peu de monde était présent, c'est dommage, mais il est vrai que la nuit était très nuageuse. Pourtant la présentation faite a été passionnante.

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - dit que la rentrée s'est bien passée, les TAP fonctionnent bien.

L'augmentation du nombre d'animateurs sur le temps du midi est très positive pour les activités des enfants, pour la surveillance, pour la réduction des déchets de moitié.

En maternelle, les enfants mangent tous ensemble et vont plus tôt à la sieste.

Les moyennes et grandes sections ont plus d'autonomie pour le choix des TAP.

On va signer rapidement le PEDT. Il a été envoyé mais pas signé. Il sera signé pour 2015 - 2018 mais avec la mention qu'il a été fait en 2014.

La commission travaille aussi pour la déclaration Jeunesse et Sports, on va commencer pour la maternelle. Il y a plusieurs conditions à remplir.

On va mener une opération gilets jaunes aux abords de l'élémentaire car c'est très chaotique le matin. On demandera aux parents de donner un coup de main. C'est une opération de sensibilisation.

Commission Municipale Bâtiments - Energie et Réseaux

Monsieur CHENEVAL Paul - premier-adjoint - expose les points suivants :

- le 14 novembre il y aura une commission commune avec la voirie

- le kiosque avance pas à pas, les finitions sont en cours à l'intérieur

- les tennis ont été démolis

- le transformateur de la Sapinière va être enlevé

- il y a eu un audit pour l'accessibilité aux bâtiments communaux

- on travaille sur l'agrandissement provisoire de l'école élémentaire, les éclairages divers, la montée du gaz au chef-lieu, etc.

Commission Municipale Vie Sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - expose les points suivants :

- octobre rose est en cours, avec de belles décorations
- le repas des anciens a eu lieu, c'était très bon
- le projet de la médiathèque est en cours - on a rencontré la DRAC (Direction Régionale aux Affaires Culturelles)
- on a préparé les colis aux anciens (254 célibataires, 75 couples)
- une réunion sur le logement ou il a été indiqué une pénurie de 18 000 logements. Elle dit que Monsieur le Préfet insiste pour que les communes fassent des logements sociaux.
- le recensement qui aura lieu en janvier - février 2016

Il est également annoncé l'arrivée du nouveau Directeur des Service Techniques en novembre.

Il est également évoqué une rumeur sur les fonds frontaliers qui seraient attribués directement à l'Etat et bien précisé qu'il ne s'agit que d'une rumeur.

21 - Questions diverses

Il est évoqué l'ouverture d'un troisième bureau de vote sur notre commune à l'occasion des élections régionales. Il est indiqué que c'est obligatoire.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal les cérémonies républicaines du 8 mai et du 11 novembre.

Monsieur PALAFFRE Christian - conseiller municipal - pose la question des véhicules abandonnés sur la voie publique.

Monsieur le Maire répond que la police municipale s'en occupe ; il suit le dossier de près. Il y a cinq véhicules concernés.

Madame BICHET Sandrine - conseillère municipale - dit que les gens du voyage ont laissé des poubelles qui sont restées 17 jours au Pont de Fillings avant d'être ramassées.

Monsieur le Maire répond qu'il ne est surpris, il faut en pareil cas le signaler en mairie. Le personnel communal est pourtant intervenu et a ramassé énormément de poubelles. Les agents n'ont pas dû voir les poubelles qui étaient peut-être peu visibles selon l'endroit où elles ont été entreposées. Toute détérioration doit être signalée en mairie afin que l'on puisse agir au plus vite.

Monsieur GRAEFFLY Stéphane - conseiller municipal - dit qu'un poteau télécom est tombé depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire répond qu'il a été signalé à Orange mais qu'on a l'interdiction d'y toucher.

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - dit qu'il a été réparé hier matin à 11 h 30.